

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



LA LIBERTÉ D'EXPRESSION BAFOUÉE

QUEL MESSAGE LES PÉDAGOGUES RISQUENT-ILS DE DONNER À LA JEUNESSE DE NOTRE PAYS?

Les récents remous au sein d'un établissement scolaire luxembourgeois autour d'un règlement interne contesté ont trouvé leur point culminant avec une plainte déposée à l'encontre d'un jeune caricaturiste de 19 ans et la suspension aux cours d'une jeune étudiante de 18 ans.

Après l'épisode du rappeur Tun Tonnar qui, pour sa chanson «FCK LXB», a dû comparaître en justice parce que quelques énergumènes, patriotes devant l'éternel, croyaient pouvoir réduire au silence un artiste en lui intentant un procès, voici qu'un pédagogue dans une fonction dirigeante dépose une plainte contre un jeune homme de 19 ans pour avoir publié une caricature, certes légèrement osée et même peut-être de mauvais goût, mais à travers laquelle l'auteur n'a exprimé que son opinion personnelle sur une réglementation qui ne trouve pas son approbation.

Où en est-on arrivé dans notre prude Grand-Duché pour incriminer de jeunes adolescents pour le simple fait qu'ils expriment leur opinion sur une réglementation qui n'est pas à leur goût ? Et dire que c'est un pédagogue qui est à l'origine de cet acte douteux. Est-il vraiment nécessaire, en 2020, de devoir rappeler un des principes fondamentaux qui est censé régir notre société ?

En effet, l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 proclame que «tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit».

Il n'est peut-être pas inutile non plus de rappeler la définition d'une caricature ? Il s'agit «d'une représentation graphique d'une ou de plusieurs personnes figurées volontairement de manière grotesque, bouffonne, burlesque, humoristique, avec la volonté de les tourner en dérision, de les ridiculiser». Le caricaturiste utilise la satire pour faire passer un message concernant un fait d'actualité. Pour y arriver, il essaie de faire ressortir le grotesque ou le ridicule d'une situation à travers son dessin en utilisant des traits bouffons, des symboles, des mots chocs. L'objectif du caricaturiste est toujours le même: porter un regard personnel sur l'actualité et être un révélateur social.

DÉPARTEMENT COMMUNICATION & PRESSE • OLIVIER LANDINI

31, rue du Fort Neipperg • B.P. 2031, L-1020 Luxembourg • T. +352 54 05 45 262
F. +352 54 05 45 280 • presse@ogbl.lu • ogbl.lu • facebook.com/ogbl.lu



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Voilà tout banalement ce que ce jeune homme a essayé de faire, à sa manière, selon ses convictions et sans offenser quiconque personnellement, sauf à chercher midi à 14 heures.

Faisant sienne la citation apocryphe de Voltaire «Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire», le syndicat Education et Sciences (SEW) de l'OGBL défendra toujours, même s'il ne cautionne pas forcément les messages répandus, le droit à la parole et à la liberté d'expression.

Communiqué par le syndicat Education et Sciences (SEW) de l'OGBL
le 16 octobre 2020